conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021 Version 8.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST Nom commercial

numéro d'identification 64262

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Werner & Mertz Benelux S.A./N.V. Société

AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6

1401 BAULERS

Téléphone : +3223520400 Téléfax +3223510860

Adresse e-mail Personne

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

responsable/émettrice

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

> H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces P210

> chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		
éthanol	64-17-5	Flam. Liq. 2; H225	>= 25 - < 40
	200-578-6	Eye Irrit. 2; H319	
	01-2119457610-43		
		SCL	
		>= 50 % 2; H319	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	97489-15-1 307-055-2 01-2119489924-20	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 60 % 4; H302 > 15 % 1; H318 10 - 15 % 2; H319 > 10 % 2; H315	>= 5 - < 10
amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)	78330-20-8 02-2119549526-31	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 SCL 1 - 10 % 2; H319 > 10 % 1; H318	>= 2 - < 3
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination

conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre

13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d' extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les

réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	BE OEL

DNEL

éthanol : Utilisation finale: Travailleurs **64-17-5:** Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 343 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 206 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 87 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

acides sulfoniques, sec- : Utilisation finale: Travailleurs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

alcanes en C14-17, sels de sodium 97489-15-1:

Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 2,8 mg/cm2

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 35 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 2,8 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 2,8 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3,57 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 12,4 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,1 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 2,8 mg/cm2

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,16 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 73,4 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,09 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 21,73 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 6,25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,056 mg/cm2

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2750 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,132 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,079 mg/cm2

PNEC

éthanol : Eau douce **64-17-5:** Valeur: 0,96 mg/l

> Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg

Sol

Valeur: 0,63 mg/kg

STP

Valeur: 580 mg/l

intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

acides sulfoniques, secalcanes en C14-17, sels de

sodium 97489-15-1: Eau douce

Valeur: 0,04 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,004 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 9,4 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,94 mg/kg

Sol

Valeur: 9,4 mg/kg

STP

Valeur: 600 mg/l

intermittent release Valeur: 0,06 mg/l

Oral(e)

Valeur: 53,3 mg/kg

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Eau douce

Valeur: 0,007 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0007 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,161 mg/kg

Sol

Valeur: 0,28 mg/kg

STP

Valeur: 830 mg/l

intermittent release Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment marin Valeur: 0,0161 mg/kg

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

: Eau douce Valeur: 0,24 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

68891-38-3:

Eau de mer

Valeur: 0,024 mg/l

STP

Valeur: 10000 mg/l

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,545 mg/kg

Sol

Valeur: 0,946 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Aspect : liquide

Couleur orange

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

env. 10. à20 °C pΗ

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair 28,6 °C

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) Non classée comme entretenant la combustion selon les

réglementations de transport.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 0,968 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité soluble

Solubilité dans d'autres solvants

octanol/eau

Coefficient de partage: n-

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique Donnée non disponible Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Temps d'écoulement env. 11 s

Section transversale: 4 mm

Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

éthanol 64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Espèce: Souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 13.800 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

NOAEL: 30400 mg/m3

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Souris: > 2.000 mg/kg

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle et femelle: NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Souris: NOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: Dermale

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcools, C9 - C11 -iso-, C10 -rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 500 - 2.000 mg/kg

DL50 oral Rat: > 300 - 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Méthode de test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.870 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 7.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 300 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

: Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

répétée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol 64-17-5:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Toxicité pour les algues

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,81 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 61 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les bactéries : voir texte créé par l'utilisateur (Pseudomonas putida (Bacille

Pseudomonas putida)): 600 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412

BPL:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC:

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,36 mg/l Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 470 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l

Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100

mg/

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Alcools, C9 - C11 -iso-, C10 -rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 100

mg/l

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): 48 mg/l

Durée d'exposition: 17 h Méthode: DIN 38412

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

éthanol 64-17-5:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium 97489-15-1:

Biodégradabilité Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 78 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 96,2 % Durée d'exposition: 34 d

Méthode: OCDE ligne directrice 303A Remarques: Devrait être biodégradable

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 1.510 mg/g

Carbone organique dissous

(COD)

: 322 mg/g

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alcools, C9 - C11 -iso-, C10 -rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %

Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Demande Biochimique en

: 1.650 mg/g Oxygène (DBO)

Le temps d'incubation: 30 d

Demande Chimique en Oxygène : 2.500 mg/g

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

(DCO)

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 41 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

Alcools, C9 - C11 -iso-, C10 -rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow <= 4).

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol 64-17-5:

Répartition entre les : Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

compartiments environnementaux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol compartiments : Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)...

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

 Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : 1993

 IMDG
 : 1993

 IATA
 : 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(éthanol)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Ethanol)

IATA : Flammable liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3 IMDG : 3 IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : F1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Groupe d'emballage : III Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 No EMS Numéro : F-E, S-E

IATA

(Cargo) : Flammable liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur

le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

: Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés

aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2 5.000 t 50.000 t

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES 5.000 t 50.000 t

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 | EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

588,14 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %

254,07 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

 5 - <15% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums, LINALOOL, AMYL CINNAMAL, GERANIOL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H226 Sur la base de données d'essai.

H319 Sur la base de données d'essai.

H315 Méthode de calcul H412 Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706 Numéro de commande: 0712706

Version 8.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000002902